

RAPPORT DU PRÉSIDENT (26 AVRIL 2022)

Bonsoir tout le monde, bienvenus à votre assemblée annuelle, nous avons ce soir plus de 90 personnes inscrites au ZOOM et nous y traiterons de l'exercice financier pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021. Le rapport du président, c'est le seul privilège qui se rattache à mon poste, je le rédige donc à mon image et je peux y inclure des propos qui n'engage que moi. Ma restriction, c'est de ne pas impliquer la direction, les membres du CA, et le MFFP, dans ce sens le contenu pour certains éléments ne reflète que ma propre opinion.

1) BILAN SAUMON

Je débiterai par les bilans montaisons de la dernière saison : le décompte mi-saison fut de 1,155 grands saumons et de 456 madelaineaux. Vu les hauts niveaux de la rivière fin août début fin septembre, il fut impossible de réaliser un décompte de fin de saison. Cependant une évaluation des saumons montés a été effectué par Valérie Bujold, la biologiste du MFFP rattachée à la ZEC. Cette évaluation mentionne que 859 madelaineaux et 1,331 grands saumons sont entrés dans les eaux de la Bonaventure en 2021. Au niveau des captures, il y a eu 452 madelaineaux de gardés et 801 remises déclarées.

2) EMPLOYÉS

En 2021 nous avons souligné l'apport des employés suivants :

- Clément Perrée (Contremaître à la protection), 40 ans de service,
- Patrick Cyr (Assistant à la protection), 30 ans de service,
- Sébastien Bujold (Assistant à la protection), 10 ans de service.

Nous avons également souligné les départs à la retraite de :

- Paulette Cyr (Préposée à l'accueil), 24 ans de service,
- Alain Guay (Préposé accueil Camping 1er Est) 4 ans de service

Clément, Pat, Sebas, merci beaucoup pour votre support et votre travail. Paulette et Alain bonne retraite.

3) ENVIRONNEMENT

L'année dernière, nous avons planté 200 arbres dans le cadre d'un programme de compensation du carbone et le tout s'est déroulé lors d'une activité scolaire de la région en présence de Laurence, Guillaume Richard et moi-même. Cette année nous allons récidiver avec cette initiative.

En février dernier nous avons donné mandat de faire faire une étude sur l'efficacité énergétique (électrification de la flotte de véhicule) cette étude servira à évaluer nos besoins et potentiellement à électrifier de notre flotte.

Selon un récent rapport du Conseil de l'eau Gaspésie Sud, il y a une augmentation du taux de phosphore présente dans l'eau et cette augmentation s'accroît avec l'achalandage des usagers. En effet on peut lire au rapport que : « on observe une certaine tendance à la hausse, c'est-à-dire que la concentration moyenne journalière en phosphore total semble augmenter avec l'achalandage »

4) ÉQUIPE TERRAIN

Comme certains le savent, en 2021 nous avons déployé une équipe terrain ayant pour but de faciliter la cohabitation, d'éduquer, de sensibiliser et de recueillir des données sur le nombre de descendeurs sur la rivière. Aussi, les préposés procédaient à l'enregistrement de ceux et celles qui ne l'avaient pas fait déjà. L'équipe fut composée de 7 personnes incluant le camarade Guillaume Richard au poste de coordonnateur. Cette initiative fut très bien accueillie dans la communauté et nous a permis d'établir que pour la période du 11 juin au 28 août 2021 il y eu 5,337 descendeurs autonomes et 29,584 clients de Cime Aventures (85%). Cette équipe sera de retour en 2022 avec un mandat revisité pour donner suite à une première année d'opération.

5) FONDATION

Ce soir je vous annonce un projet qui germe dans nos têtes depuis le printemps 2021. Il s'agit de la création de la FONDATION DE LA RIVIÈRE BONAVENTURE. En effet lors d'une assemblée citoyenne en avril 2021 lorsque j'avais annoncé la création de l'équipe terrain, dont je viens de parler, j'avais mentionné que l'on travaillerait sur une solution de financement à long terme. La fondation pourra donc agir dans ce sens, car cet OBNL a comme objectifs principaux de protéger la rivière et la faune qui l'habite incluant le saumon atlantique, son espèce emblématique, de favoriser l'éducation et la sensibilisation. À titre intérimaire, siégerons sur le CA, le maire Roch Audet, le directeur général de la ville François Bouchard, le président de Mission Rivière Pascal Henry et son vice-président Sylvain Arbour, du côté de la Zec, moi-même et Ronald avons été autorisés par notre CA afin de siéger sur le conseil. Je les remercie tous d'avoir accepté notre invitation à participer à la mise sur pied de cette fondation. Cependant, je m'en voudrais de passer sous silence, l'apport d'un gars de la place qui nous a donné un sérieux coup de pouce dans ce processus, un gars qui est un amoureux de la rivière et qui dirige la FONDATION COMMUNAUTAIRE BAS-SAINT-LAURENT-GASPÉSIE— LES ÎLES. Ronald Arsenault merci de ton support.

6) SONDAGE

Comme nous sommes dans le domaine de la pérennité (avec la création d'une fondation), je vais vous parler brièvement du sondage effectué cet hiver. D'emblée, j'avoue que la question aurait pu se résumer à : « Nous pêcheur, que pouvons-nous faire pour rehausser la qualité de l'expérience de pêche et tenter d'assurer une pérennité à cette rivière et à la population de saumon, bref que pouvons-nous faire pour transmettre à nos enfants et aux générations futures une rivière et une population de saumon en santé ». Beaucoup ont jugé à propos de commenter la problématique des usages multiple, mais essentiellement, nous voulions savoir si vous aviez des solutions pour les pêcheurs et le saumon, par les pêcheurs. Le dossier de CIME, je vais glisser là-dessus au prochain paragraphe et vous verrez que malgré certains commentaires au sondage et malgré nos limites légales à agir, nous avons fait un énorme pas vers l'avant, nous avons brassé la cage et soulevé des problématiques inquiétantes auprès de toutes les instances : municipales, régionales, provinciale et aussi auprès des citoyens et citoyennes (la preuve étant la création de l'organisme Mission Rivière). Les cabinets ministériels reliés de près ou de loin à cette problématique, nous les avons tous faits (MFFP, tourisme, Environnement et Ressources naturelles), avec le MFFP, ce fut des dizaines et des dizaines de rencontres reliées à la problématique due au sur achalandage.

Pour revenir au sondage qui avait pour but d'obtenir votre opinion sur le nombre de pêcheurs sur la rivière versus la qualité de l'expérience et de l'impact sur le milieu, nous avons jugé à propos de faire un point précis sur l'encadrement d'une Zec Saumon afin de vous démontrez que nous sommes limités dans nos pouvoirs, que nous devons respecter à la fois, la loi, le règlement Zec Saumon, le protocole d'entente avec le MFFP, les directives gouvernementales, en plus du plan de gestion saumon du MFFP. Une seule chose ressort hors de tout doute du sondage. La rivière est saturée, car à 96.5% les répondants ont mentionné ne pas vouloir plus de pêcheurs sur le territoire. Pour le reste, c'est vraiment partagé et juste pour mettre la table à la présentation qui viendra, je vais vous lire quelques commentaires qui méritent des mises au point:

NOTION DE CONTINGEMENT :

« Pourquoi pas maintenir les secteurs publics, mais avec un maximum de perche "exemple" 50 perches »

« Comme je l'ai déjà mentionné, je limiterais le nombre de perches de ces secteurs sans les rendre contingentés »

Il faut regarder la définition de « contingenté » au règlement. Garder un secteur ouvert aux publics en y limitant le nombre de perches = contingenté

COHABITATION :

« Avant de taxer les pêcheurs réglé le cas des canots »,

« Exiger la diminution des canots de Cime Aventure »,

« Élimination des canoteurs et kayakistes récréatifs »

Comme vous le verront, nos pouvoirs sont très limités au niveau du récréatif et on ne peut certainement pas exiger quelque chose...on peut insister, mais pas exiger.

CONTINGEMENT PAR PRIX :

« Augmenter vos tarifs il y aura moins de pêcheurs »

« Diminuer le nombre de pêcheurs avec une forte augmentation des prix merci »

Ici, c'est que j'appelle du contingentement par le prix. Premièrement je dois mentionner que nous sommes limités quant au prix que le peut charger. De plus, nous avons l'obligation de rendre accessible le territoire à tout type de pêcheur (du moins fortuné au plus nanti).

COVID :

« Avant de faire de gros changements, peut-être attendre ce que sera l'après-COVID »,

« Je désire mentionner ceci: l'engouement des dernières années due principalement à la pandémie risque fort de s'estomper dans quelques années en espérant que le COVID disparaisse et que les gens recommencent à voyager à l'extérieur. »

« De plus, en 2020, la pandémie a coïncidé avec une bonne année de pêche aux saumons et les novices ont pu assez facilement capturer leurs premiers saumons. »

Sur la pandémie, il est à noter que le problème était présent avant celle-ci, car déjà en : 2019 (8,000), 2020 (7,500), 2021 (8,800). Ici nous sommes rendus au stade où nous devons se demander où arrêterons-nous : 9,000 - 9,500 - 10,000... C'est une grande problématique et il faut y apporter des solutions concrètes.

LOCAUX :

« Privilégier les locaux si quelques choses changent »

Quelques pêcheurs nous ont demandés de donner certain privilégier aux pêcheurs locaux. Sur ce point, la loi est claire et ce n'est pas possible. (Article 110 de la LCMVF) et mon opinion est que ce n'est pas souhaitable non plus, car il faut rester équitable pour tous.

PRIX :

« Il ne faut pas que sport, soit réservé, à l'élite financière »

« La Zec veut faire plus d'argent »

Ce n'est vraiment pas le but, loin de là (on peut même en faire -), Il nous est permis de contingenter un secteur à un prix se rapprochant du prix d'un secteur réservé aux publiques et même mettre le tirage gratuit pour cette zone. Idéalement notre but est de faire un surplus, mais rien d'exagéré. Aussi, contingenter, ça ne veut pas dire nécessairement un petit nombre de perche allouée pour un secteur. On peut très bien contingenter a 70-100 perches (sur les secteurs publics actuels). Nous pouvons aussi changer les limites des secteurs et ne contingenter qu'une partie de la rivière, car oui, je suis d'avis que l'on doive garder du public.

Dernièrement j'ai vu que la question a enflammé les réseaux sociaux, donc ça me laisse croire que nous ne sommes pas dans le champ de se poser des questions et d'essayer de trouver des solutions à la pression effectuée sur l'écosystème lié au saumon et de tenter de rehausser la qualité de l'expérience. Ma réflexion m'a par la suite amené au constat suivant : se restreindre, faire des compromis, des sacrifices, de la prévention et de la protection, quelquefois ça implique que ça nous fasse mal un peu. Il est de l'essence même de faire des compromis et des sacrifices que ça fasse mal. Mais là où l'on gagne dans tout cela, c'est quand on le fait pour les bonnes raisons, pour une communauté, qu'on le fait pour les autres confrères et consœurs et pour les générations futures. Je crois sincèrement que c'est mieux que ça nous fasse mal un peu maintenant que de se voir potentiellement imposé un plan d'urgence qui lui sera drastique pour tous. Donc, voilà la question que l'on doit se poser selon moi :

« De façon individuelle, qu'est-ce que l'on peut faire pour que ça donne impact réel, sommes-nous prêts à faire des sacrifices pour tenter de relever la qualité de l'expérience, tenter et espérer transmettre une rivière et une population de saumon en santé pour les générations qui s'en viennent? » Il faut le faire dans un esprit de collectivité et mettre notre nos intérêts personnels de côté.

Je vais vous faire un aveu. Quand on fait des sacrifices pour les bonnes raisons, pour des raisons nobles, c'est toujours une belle sensation intérieure, agir avec noblesse dans la vie, on en sort toujours grandi. En terminant sur le sujet, nous pousserons notre analyse cet été et nous consulterons de nouveau au besoin. J'espère que les mises au point mentionnées précédemment et dans la présentation qui suivra vous guideront quelque peu dans vos futures réflexions.

7) USAGES RÉCRÉATIFS

Dans le dossier de la cohabitation avec Cime Aventures, comme mentionné ci-dessus, il y a eu énormément de commentaires d'insatisfaction au sondage sur la façon avec laquelle ça se passe sur la rivière avec cette entreprise. A cet effet, nous vous rappelons que nous avons déposé auprès du MFFP un « Plan Global de Cohabitation » au printemps dernier qui demandait un rééquilibre et ainsi une baisse du nombre d'embarcations permises sur la rivière de 260 à 100 (par jour). Le MFFP a choisi d'y aller progressivement en exigeant une première baisse pour 2021 et d'autres baisses pour les années subséquentes. L'entreprise Cime

Aventures a signé, avec le MFFP, un contrat le 11 juin 2021 qui prévoyait une première baisse des quotas pour la saison, tout en sachant que le MFFP exigerait une autre baisse pour 2022. Malheureusement, le dossier a été judiciairisé par l'entreprise et est toujours en instance devant le tribunal. En août 2021 nous avons voté une résolution unanime au CA afin de donner mandat légal d'intervenir dans cette cause, nous étions d'avis qu'il était de notre devoir de défendre les intérêts de nos membres et du saumon atlantique, qui lui, subit intensément les hardes d'utilisateurs qui font affaire avec cette entreprise. Nos membres doivent comprendre que dans le dossier de la cohabitation, nos pouvoirs sont très limités, car ce n'est pas nous qui signons les ententes de commerce, mais bien le MFFP. De plus, il est clair que le Gouvernement du Québec a émis une directive aux gestionnaires de rivière de faire une place aux activités récréatives de descente en embarcation. Pour revenir au dossier devant le tribunal, chaque parti a déposé ses prétentions auprès de la Cour et des interrogatoires ont eu lieu dans le courant de l'hiver. La suite des choses sera d'obtenir une date d'audition. Ce que vous pouvez faire (pour aider notre cause) et j'insiste, car c'est un élément majeur, il faut que vous signaliez via notre site internet les incidents reliés aux activités récréatives ainsi que tout autre incident.

8) BAIGNADE

Comme vous le savez en 2021, nous avons identifié 21 fosses où la baignade est interdite. Pour la première année, le conseil d'administration, en concertation les acteurs locaux, a décidé de donner instruction de ne pas sévir pour les utilisateurs en infraction et d'adopter une attitude de sensibilisation. Pour la saison qui s'en vient, les gens devront être vigilants et respecter les enseignes d'interdiction, car ils risquent d'avoir un constat d'infraction.

9) TRAVAUX

En début de saison 2021, nous avons fait une mise à niveau du chemin menant à la fosse Kerby afin d'y faire une descente à canot et un espace demi-tour pour les remorques. Pour le chemin menant Baker-Horse, celui-ci a été grandement amélioré et le stationnement agrandi en octobre dernier. Quant au chemin menant à Dambar-Falls, nous savons tous qu'une grande partie du chemin a été emporté par la crue de décembre 2020. Une évaluation sommaire a été faite pour refaire un chemin et elle est loin d'être positive sur sa faisabilité et sa durabilité. Entre autres, les coûts reliés à la construction d'un chemin sont astronomiques, car l'assiette est localisée entre deux cours d'eau, il semble ainsi très risqué d'investir autant d'argent sur un projet qui risque d'être à refaire à court terme.

10) COMMUNICATION ENTRE PÊCHEURS

Les membres de l'APSB ont tous le même but, on fait tous partie de la même gang (groupe), nous voulons tous la même chose, soit; d'avoir du plaisir sur la rivière en pêchant et protéger le saumon. Il est donc important d'être solidaire les uns les autres et de communiquer entre nous. La communication quand tu arrives sur une fosse c'est primordial et c'est de cette façon que les plus expérimentés transmettent leurs savoirs. L'échange et la communication, ça aide énormément à éprouver du plaisir et ça amène souvent une harmonie aidant à effectuer des rotations en conformité avec l'éthique.

11) FQSA

En parlant de gang, y en a une autre dans le milieu du saumon et qui sont en quelque sorte nos cousins...Il s'agit de la FQSA. Je veux juste démystifier ce que fait la fédération dans mes mots. C'est vrai que l'on voit beaucoup d'événement, de films etc., mais tout cela n'est que la pointe de l'iceberg. Leur mandat, c'est surtout représenter les gestionnaires et les pêcheurs dans les dossiers nationaux, de siéger sur les grandes tables faunes et ainsi de pousser les dossiers en matière de protection de saumon atlantique avec les instances gouvernementales et les autres intervenants nationaux. Par exemple lors de la dernière modification de la LCMVF, Myriam et Normand étaient assis avec le ministre Dufour (MFFP) et défendaient nos positions. Plus récemment le MFFP a annoncé une enveloppe budgétaire spécifique (4M) au saumon, tout cela n'aurait pas été possible sans l'intervention et le travail de la FQSA.

Mon opinion est que l'on devrait tous être membre de la FQSA, car des dossiers nationaux y en a beaucoup et c'est important de soutenir le travail effectué par l'équipe de la fédération. D'autant plus que, plus il y aura de membre, plus nous aurons de poids et devant les instances gouvernementales, ce qui est excessivement important.

12) CONCLUSION

En terminant, je vous invite à m'écrire à l'adresse president@zecbonaventure.com. Cet été encore, j'irai au bureau une fois par semaine et je vous invite à venir m'y trouver pour piquer une jasette, mais de grâce renseignez-vous avant d'émettre des commentaires sur les réseaux sociaux, car j'y vois énormément de propos erronés.

Aussi j'insiste encore une fois sur le fait que les signalements d'incidents, par écrit, sont très importants pour nous, car c'est de cette façon que nous pourrons les transmettre au MFFP. Allez voir notre site WEB, sous l'onglet « Incidents et événements » (entre pêcheurs, avec des canoteurs, avec des baigneurs et avec des guides) **c'est votre façon de nous transmettre les messages qui peuvent faire une différence.**

BONNE SAISON À TOUS